

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte national et international incertain, fragilisé par la hausse des coûts de l'énergie, une inflation galopante, et aggravé par la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe.

Malgré ce brouillard budgétaire, renforcé par des mesures prises par le Gouvernement et s'imposant aux collectivités territoriales, le plus souvent sans compensation, le Département se veut résolument optimiste, en poursuivant ses politiques publiques au service des habitants et du territoire et en projetant le déploiement de nouvelles actions.

Ce deuxième exercice budgétaire de la mandature est en cela en adéquation avec les orientations débattues le 5 décembre dernier, avec cette volonté : **faire de 2023 une année d'innovation et de nouveaux défis au profit de nos concitoyens.**

Collectivité de proximité, attentive aux habitants quel que soit leur âge, des enfants aux personnes âgées, le Département va ainsi pleinement assumer ses multiples devoirs et missions qui en font l'acteur des solidarités humaines, celui qui accompagne, qui aide, qui facilite le quotidien. **Ces actions, dans les domaines de l'enfance, de la famille, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion ou encore du logement, sont le cœur battant de nos politiques publiques.**

Parmi nos priorités, la politique de l'enfance va bénéficier de nouveaux moyens permettant, entre autres, d'améliorer les conditions d'accueil au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) à BOURGES, ainsi que la création de places supplémentaires dans des lieux de vie et d'accueil, ou encore la mise en œuvre d'un projet de village d'enfants de 24 places.

Autre priorité affichée lors des orientations budgétaires, en décembre dernier, des actions innovantes et des réponses adaptées concourant à l'attractivité médicale. 2023 sera ainsi l'année de la mise en place d'un cabinet médical itinérant pour rapprocher l'offre médicale des patients par l'intermédiaire de la médecine mobile. En complément de la médecine libérale de proximité, le Département prend en charge, pour une période de trente-six mois, la location de 5 bornes de téléconsultation médicale portée par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale.

L'attractivité médicale s'inscrit dans une ambition plus globale d'attractivité départementale lancée en concertation avec des acteurs majeurs du Cher. Il s'agit de valoriser l'attachement au territoire, d'incarner le récit par ceux qui aiment, qui font bouger et s'épanouissent dans le département. Cette démarche vise à mieux comprendre l'identité du Cher pour mieux le valoriser.

Education et numérique, jeunesse et sports, culture et tourisme... L'action départementale continuera d'afficher un soutien affirmé aux acteurs publics et associatifs du territoire.

2023 sera également une année marquée par une forte ambition en termes de développement durable, avec la poursuite du projet de valorisation de la rivière Cher, des actions dans les espaces naturels sensibles ou encore le déploiement d'une politique de protection des milieux aquatiques et de la réserve en eau. Autant d'actions concourant à la préservation de la biodiversité.

Acteur des solidarités territoriales, le Département va poursuivre ses missions en faveur des mobilités, qu'il s'agisse des projets de véloroutes à vocation touristiques, ou des aménagements routiers, un des axes contribuant à l'attractivité départementale.

L'aide à la ruralité sera améliorée dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire en soutien aux communes et intercommunalités, avec des crédits de paiement annuels de 7,5 M€ contre 5 M€ jusqu'alors.

La stratégie pluriannuelle d'investissements est ainsi poursuivie. 56,19 M€ d'investissements sont prévus sur 2023, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher, soutenir les partenaires du Département selon les particularités et besoins du territoire, et tenir les projets départementaux sur lesquels la collectivité s'est engagée en préservant ses équilibres financiers :

- > Le **territoire** avec la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle politique d'aménagement du territoire avec la poursuite des aides aux communes, la définition d'une nouvelle stratégie d'intervention en lien avec la politique départementale axée sur trois enjeux majeurs que représentent la jeunesse, l'insertion par l'activité économique, la ressource en eau et les politiques sectorielles dont les schémas départementaux, avec la poursuite des missions de l'agence Cher Ingénierie des Territoires, la poursuite des contrats culturels de territoires, d'une gestion optimisée des sites touristiques avec la société publique locale « Les Mille Lieux du Berry » valorisant les sites culturels et touristiques, d'un renforcement des dispositifs existants sur la couverture et l'accessibilité des services, le développement des itinérances douces avec le canal de Berry, la véloroute BOURGES - AUBIGNY-SUR-NERE, la liaison entre le lac de Virlay et Noirlac ;
- > Les **infrastructures** avec la poursuite de la rocade Nord-Ouest, de l'aménagement numérique du territoire, et celles destinées à améliorer les dessertes, la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages ;
- > **L'enseignement et la jeunesse** avec la poursuite de la nouvelle politique sectorielle jeunesse où le Département sera fédérateur, les travaux pour la restructuration des demi-pensions des collèges VOLTAIRE de SAINT-FLORENT-SUR-CHER et Marguerite AUDOUX de SANCOINS, la poursuite des travaux d'extension du pôle de formations sanitaires et sociales, la gestion active du patrimoine à travers les restructurations, conservations, mises en sécurité et accessibilité des bâtiments scolaires ;

- > Le **secteur social et médico-social** avec la poursuite d'actions menées pour faire participer les personnes fragilisées à la vie sociale, l'accompagnement renforcé avec la réinsertion vers l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), le soutien à l'installation de bornes de consultations portées par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale, l'accompagnement à la promotion du département auprès des professionnels de santé et pour faciliter leur installation en leur proposant un accompagnement global, la mise en place d'un cabinet médical itinérant sur le département pour faciliter l'accès aux soins, la prise en charge des mineurs non accompagnés, la couverture territoriale sur le maintien à domicile avec la création de résidences seniors domotisées, la poursuite des actions d'accompagnement social sur l'habitat et le logement, l'approfondissement de partenariats sur des actions ciblées ;
- > Les **ressources** avec la volonté d'accompagner au plus près les agents, acteurs des politiques départementales.

Une fois encore, ce budget primitif 2023 a été écrit dans un esprit volontariste, avec la conviction que le Département, résolument tourné vers l'avenir, va contribuer au développement du territoire et au bien-être des habitants.

A travers le développement d'activités, l'essor touristique, l'envie d'entreprendre, et grâce à nos soutiens publics, il s'agit de permettre à chacune et chacun de grandir et de s'épanouir dans le département, de s'y installer et d'y vivre. C'est le sens même de notre mission au service des femmes et des hommes qui sont et font le Cher.

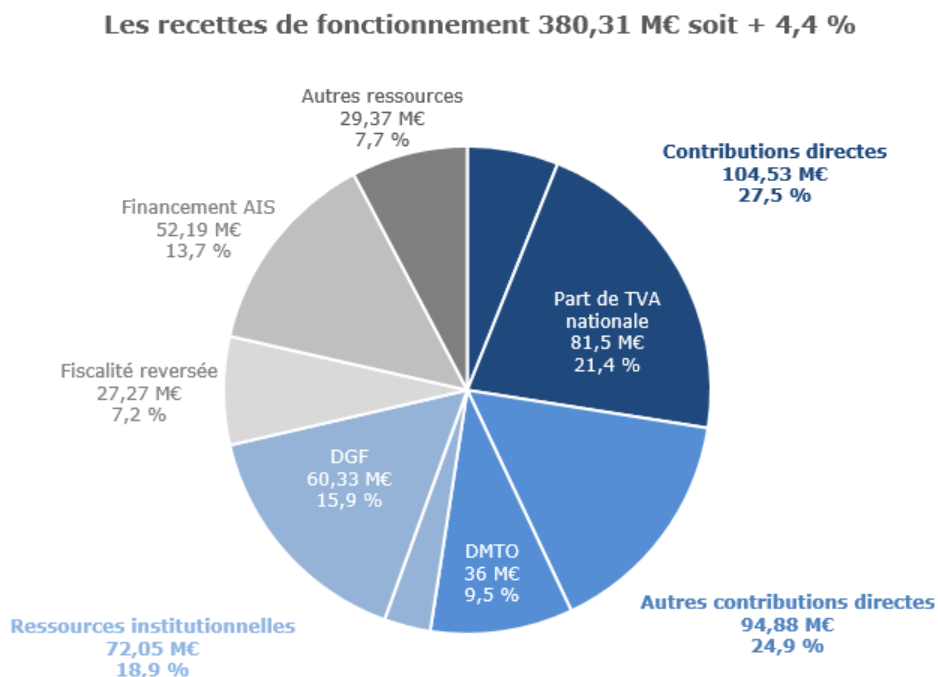
Les chiffres importants du BP 2023 :

*** Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2023 à 380,31 M€ contre 364,29 M€ au BP 2022, augmentant ainsi de + 4,4 %.

Ces recettes se décomposent ainsi :



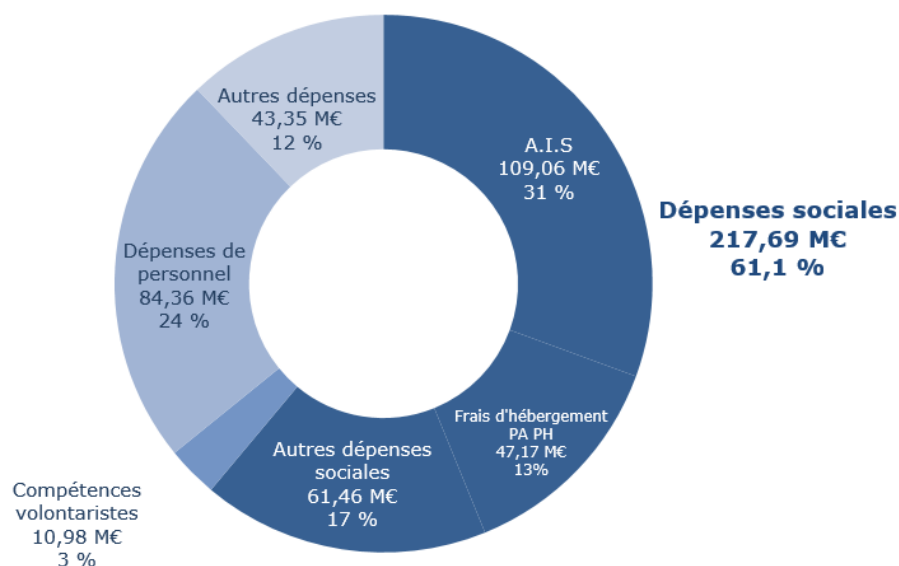
Pour 2023, les principales informations à retenir concernant les recettes de fonctionnement sont :

- un haut de niveau de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) avec une inscription de 36 M€,
- une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) se substituant à la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1^{er} janvier 2021, dynamique avec une hypothèse de + 5,1 % par rapport au montant notifié d'octobre 2022,
- la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) au 1^{er} janvier, compensée par une nouvelle fraction de TVA nationale sur la base de la moyenne du produit de CVAE perçu par la collectivité entre 2020 et 2022, et qui aurait été perçu en 2023, rapporté au produit net de la TVA encaissé en 2022,
- les différentes Taxes Spéciales sur les Conventions d'Assurance (TSCA) préservant leur dynamisme,
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les allocations compensatrices toujours dans les variables d'ajustements de l'Etat et qui seront gagées en 2023 pour les parts départementales,
- une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des fonds de péréquation de DMTO constants.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2023 à 356,38 M€ contre 335,22 M€ au BP 2022 soit une hausse de + 6,3 %.

Les dépenses de fonctionnement 356,38 M€ soit + 6,3 %



Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2023, avec près de 217,69 M€ soit un peu plus de 61 % du BP et une évolution de + 5,3 % par rapport au BP 2022 (soit + 10,86 M€). Les allocations individuelles de solidarité représentent 109,06 M€ soit 31 % du budget de fonctionnement et 50 % des dépenses sociales, elles sont en progression de + 2 % par rapport au BP 2022 (soit + 2,14 M€).

A lui seul, le RSA représente 61,38 M€, en hausse de + 0,60 % (soit + 0,38 M€) par rapport au BP 2022 qui avait donné lieu à l'inscription de - 2,14 M€ par rapport au BP 2021 compte tenu de la reprise économique.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité progressent de + 8 %.

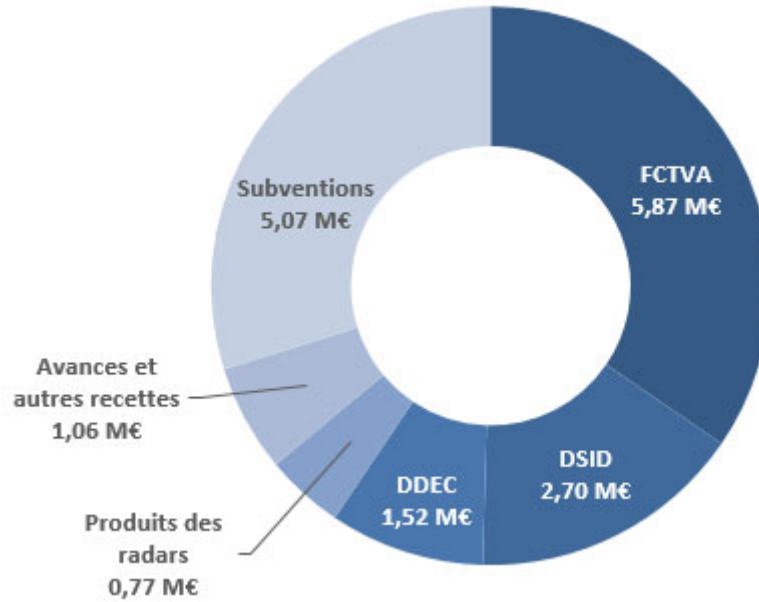
Concernant le chapitre 012 des charges de personnel, il s'élève à 83,34 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,06 M€ pour celles au titre de l'insertion et 0,28 M€ pour celles de l'APA, **soit un total de 83,68 M€**. Au 1^{er} janvier 2023, le Département compte 1 588 agents (hors assistantes familiales au nombre de 229) dont 148 agents pour le CDEF.

Enfin, le montant des nouvelles autorisations d'engagement s'élève à **8,92 M€**, et au titre des autorisations d'engagement antérieures, ces dernières s'établissent en hausse de **1,50 M€**.

*** Concernant la section d'investissement :**

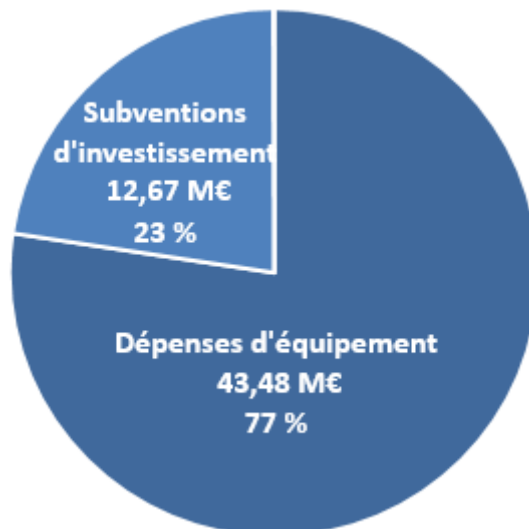
- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 16,99 M€ au BP 2023 contre 15,59 M€ au BP 2022 et se répartissent :



- Les dépenses :

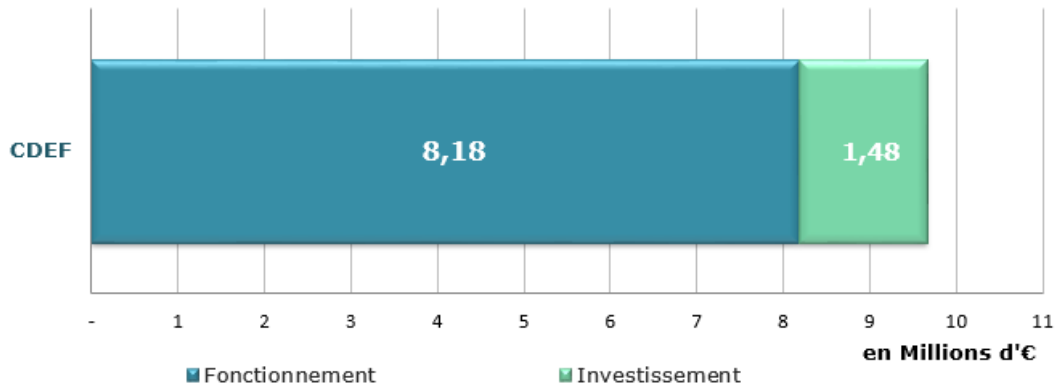
Le Département compte investir **56,19 M€** sur le périmètre du budget principal selon la répartition suivante :



Les investissements sont répartis selon les priorités suivantes :

- > les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique...), nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **23,66 M€**,
- > les **interventions en investissement liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets** de **12,71 M€** (dont 9,19 M€ d'aides aux communes),
- > les **projets structurants nécessaires au développement du patrimoine** impactent à hauteur de **19,82 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, la restructuration des demi-pensions dans les collèges, Noirlac, les itinérances douces avec le canal de Berry, la liaison entre le lac de Virlay et Noirlac, la véloroute entre BOURGES et AUBIGNY-SUR-NERE, la maison de l'habitat, les travaux de bâtiments notamment la continuité de l'opération de réhabilitation du Centre Fonctionnel de la route portant sur la réhabilitation du bâtiment 5 et la poursuite de la réhabilitation du centre d'exploitation de la route de CHATEAUMEILLANT...).

Les nouvelles autorisations de programmes proposées à ce BP 2023 s'élèvent à **36,74 M€**, et au titre des autorisations de programmes antérieures les révisions s'établissent en hausse de **25,75 M€** au titre du budget principal et **0,17 M€** pour le budget annexe du CDEF.

Le budget annexe du CDEF * 9,66 M€ (dépenses)

* En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à **537 101 283,71 €** en mouvements budgétaires pour 2023, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 514 041 998,16 € en 2022, dont :

- 526 815 748,71 € au titre du budget principal,
- et 10 285 535,00 € pour le CDEF.

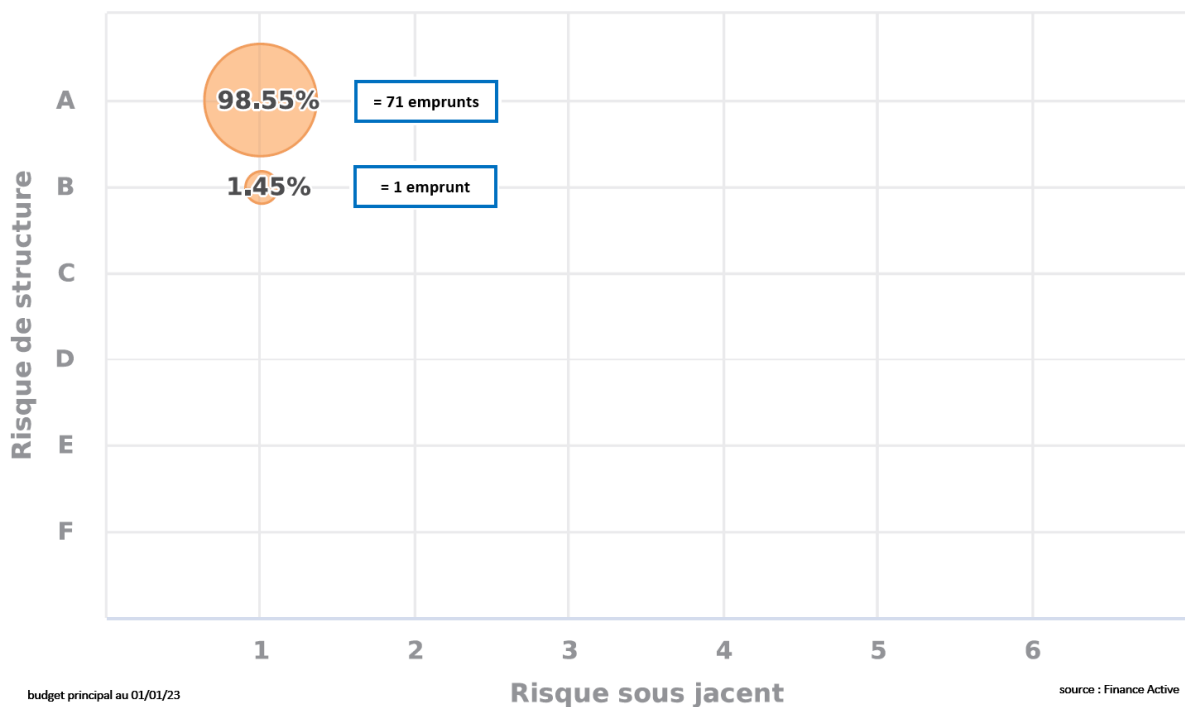
*** Concernant la dette :**

En incluant le budget annexe du CDEF, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2023 sera de 245,46 M€ dont 242,72 M€ pour le budget principal et l'annuité de remboursement de la dette de 31,96 M€ dont 27,13 M€ en remboursement de capital (26,88 M€ au titre du budget principal dont 1,15 M€ au titre de la baisse de plafond) et 4,83 M€ liés aux intérêts.

Compte tenu de ces éléments, et d'une épargne brute de 23,93 M€, la capacité de désendettement s'établit à 10,14 années.

En 2023, pour le budget principal, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec une baisse de l'encours de dette de 3,1 % entre le BP 2022 et le BP 2023 (soit - 7,67 M€).

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 98,55 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.



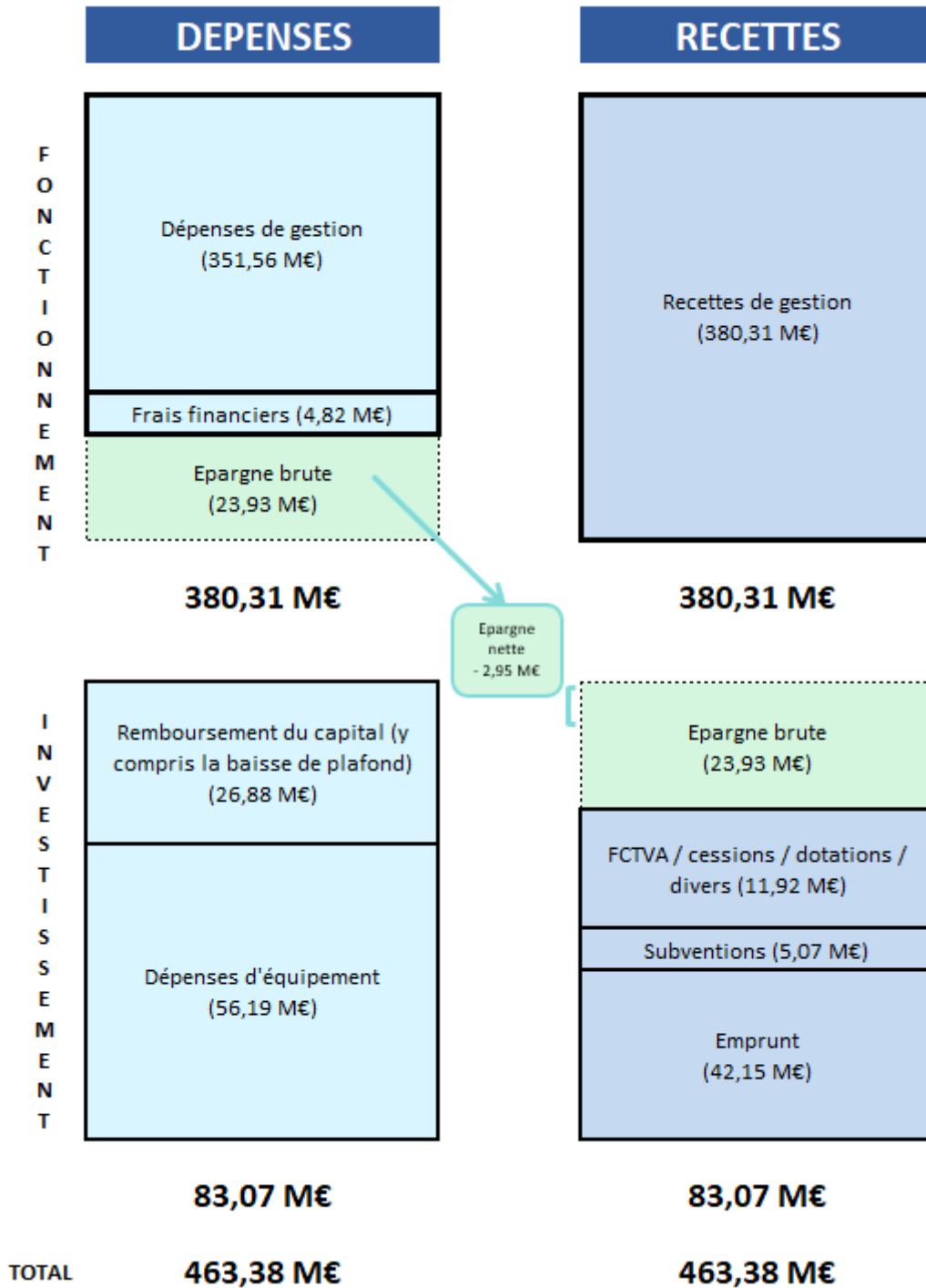
Le **tableau de synthèse des grands équilibres du BP 2023** s'établit comme suit :

Grandes masses du BP 2023 (en M€) Budget principal		BP 2019 (rappel)	BP 2020 (rappel)	BP 2021 (rappel)	BP 2022 (rappel)	BP 2023
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	343,65	345,28	348,69	364,29	380,31
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	312,51	315,95	325,97	335,22	356,38
	Épargne Brute (C = A-B)	31,14	29,33	22,72	29,06	23,93
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette ¹ (D)	22,32	22,58	24,05	26,77	26,88
	Épargne Nette ² (E = C-D)	8,82	6,75	-1,33	2,29	- 2,95
	Recettes Propres d'investissement (F)	15,07	15,19	12,31	15,59	16,99
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	24,65	33,20	43,02	35,82	42,15
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	48,54	55,14	54,00	53,69	56,19

¹ Depuis 2022, dès le BP, l'effet « baisse de plafond » est constaté à hauteur de 1,15 M€. Sur les années antérieures, le remboursement en capital ne comprenait pas la baisse de plafond.

² L'autofinancement net dégagé tient compte de la baisse de plafond dès le BP 2023, contrairement aux années antérieures.

La structure générale du BP 2023 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



Les principaux ratios légaux de ce BP 2023 sont :

Libellé	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 178,88 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 258,02 €
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors opérations pour compte de tiers et subventions d'équipement versées (204)) par habitant	142,97 €
Encours de dette par habitant	802,89 €
Dotations globales de fonctionnement par habitant	199,57 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,48 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,78 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,82 %
Dépenses d'équipement brut (y compris 238 et hors subventions d'équipement versées (204)) / recettes réelles de fonctionnement	11,37 %
Encours de dette / épargne brute	10,14
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	6,29 %
Épargne nette / recettes réelles de fonctionnement	- 0,78 %